

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

#### **ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-**

*Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis*

L'ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

**BILAN AU 30 JUIN 2021**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 021	2 020	Décembre 2 020
<b>ACTIF</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	18 165 461	13 799 760	22 221 825
Placements à court terme	7	75 894 284	0	26 967 083
Créances issues d'opérations de leasing	8	531 650 963	551 850 987	538 924 467
Placements à long terme	9	23 239 867	20 517 891	19 157 166
Valeurs immobilisées		3 871 446	3 985 505	4 087 388
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	10	164 746	109 607	175 031
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	11	3 706 700	3 875 898	3 912 356
Autres actifs	12	16 064 581	20 523 712	19 557 801
<i>Total de l'actif</i>		<b>668 886 602</b>	<b>610 677 856</b>	<b>630 915 729</b>
<b>PASSIF</b>				
Concours bancaires et dettes rattachées	13	16 338	11 897	280 738
Emprunts et dettes rattachées	14	477 972 283	457 140 043	447 766 279
Dettes envers la clientèle	15	9 953 347	7 603 699	2 676 900
Fournisseurs et comptes rattachés	16	70 984 188	43 487 194	67 559 721
Autres passifs	17	7 398 797	5 030 261	10 858 859
<i>Total du passif</i>		<b>566 324 952</b>	<b>513 273 094</b>	<b>529 142 498</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital		32 500 000	32 500 000	32 500 000
Réserves		65 223 977	61 141 916	60 657 305
Résultats reportés		1 611 754	2 664 872	3 149 484
Résultat de l'exercice		3 225 919	1 097 973	5 466 442
<i>Total des capitaux propres</i>	18	<b>102 561 650</b>	<b>97 404 762</b>	<b>101 773 231</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>		<b>668 886 602</b>	<b>610 677 856</b>	<b>630 915 729</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 30 JUIN 2021**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2021	2020	décembre 2020
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>				
- Accords de financement prêt à mettre en force		12 700 491	23 384 511	11 611 233
- Autres Engagements donnés	<b>48</b>	53 201 369	21 196 528	34 333 675
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK		0	37 000 000	1 000 000
<b>Total en DT</b>		<b>65 901 860</b>	<b>81 581 039</b>	<b>46 944 908</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>				
- Hypothèques reçues		11 551 320	13 785 716	12 688 254
- Garanties reçues d'établissements bancaires		53 201 369	21 196 528	34 333 675
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		107 115 202	85 169 638	111 228 347
<b>Total en DT</b>		<b>171 867 890</b>	<b>120 151 882</b>	<b>158 250 276</b>
<b>4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		59 520 000	23 000 000	35 000 000
- Crédits consentis non encore versés		18 063 512	3 995 267	8 083 265
- Opérations de portage		151 800	217 244	151 800
<b>Total en DT</b>		<b>77 735 312</b>	<b>27 212 511</b>	<b>43 235 065</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 30 Juin		AU 31
		2021	2020	Décembre 2 020
<b>Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing</b>		33 326 044	28 663 589	64 583 606
<b>Autres produits sur opérations de leasing</b>		1 327 293	1 087 040	2 331 735
<b><i>Total des produits de leasing</i></b>	<b>19</b>	<b>34 653 337</b>	<b>29 750 629</b>	<b>66 915 340</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>20</b>	(20 083 857)	(19 114 323)	(37 783 076)
<b>Produits des placements</b>	<b>21</b>	2 881 940	154 213	1 050 569
<b><i>PRODUIT NET DE LEASING</i></b>		<b>17 451 420</b>	<b>10 790 519</b>	<b>30 182 833</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>22</b>	150 086	358 442	704 539
<b>Charges de personnel</b>	<b>23</b>	(4 226 897)	(3 565 028)	(7 697 103)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>24</b>	(1 713 899)	(1 390 255)	(2 980 345)
<b>Dotations aux amortissements et aux résorptions</b>	<b>25</b>	(350 895)	(360 223)	(758 910)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i></b>		<b>11 309 815</b>	<b>5 833 455</b>	<b>19 451 015</b>
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>26</b>	(5 288 448)	(3 635 622)	(8 494 345)
<b>Dotations aux provisions pour dépréciation des titres</b>	<b>27</b>	(350 000)	(663 468)	(1 300 613)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i></b>		<b>5 671 366</b>	<b>1 534 365</b>	<b>9 656 057</b>
<b>Autres gains ordinaires</b>	<b>28</b>	210 678	439 978	1 064 872
<b>Autres pertes ordinaires</b>	<b>29</b>	(6 827)	(11 512)	(111 948)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i></b>		<b>5 875 218</b>	<b>1 962 830</b>	<b>10 608 981</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>30</b>	(2 150 613)	(745 876)	(4 395 613)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i></b>		<b>3 724 605</b>	<b>1 216 955</b>	<b>6 213 368</b>
<b>Eléments extraordinaires</b>	<b>31</b>	(498 685)	(118 981)	(746 926)
<b><i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i></b>		<b>3 225 919</b>	<b>1 097 973</b>	<b>5 466 442</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2021	2020	décembre 2020
Encaissements provenant des clients de leasing		195 520 944	140 080 832	329 350 025
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(139 534 589)	(107 488 207)	(223 689 610)
Encaissements autres que leasing	32	473 673	320 409	770 105
Décaissements autres que leasing		(2 814 826)	(1 842 031)	(4 841 334)
Décaissements au personnel		(2 123 699)	(1 681 718)	(3 841 923)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(12 008 680)	(12 142 991)	(18 270 136)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(49 000 000)	0	(27 000 000)
Intérêts perçus	33	2 630 107	145 568	603 452
Intérêts payés	34	(15 818 499)	(18 431 495)	(40 326 771)
Impôts sur le résultat payés	35	(3 959 336)	(1 505 353)	(1 669 342)
<b><i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i></b>		<b>(26 634 904)</b>	<b>(2 544 987)</b>	<b>11 084 467</b>
Dividendes reçus sur placements à long terme	36	361 000	18 000	18 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	37	0	87 136	87 136
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	38	(5 000 000)	0	0
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	39	1 489 104	416 551	436 551
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	40	(64 061)	(39 400)	(357 585)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	41	92 436	25 004	29 224
<b><i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i></b>		<b>(3 121 521)</b>	<b>507 291</b>	<b>213 326</b>
Dividendes versés	42	(2 437 489)	0	0
Encaissements provenant des emprunts	43	91 182 500	56 600 000	107 100 000
Remboursement des emprunts	44	(62 780 551)	(58 355 040)	(114 037 304)
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i></b>		<b>25 964 460</b>	<b>(1 755 040)</b>	<b>(6 937 304)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>(3 791 965)</b>	<b>(3 792 736)</b>	<b>4 360 489</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>		<b>21 941 087</b>	<b>17 580 599</b>	<b>17 580 599</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	45	<b>18 149 123</b>	<b>13 787 863</b>	<b>21 941 087</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2021, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	24,00%
<b>Total Général</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

## ***(b) Régime fiscal de la société***

### *(b-1)- Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

### *(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### *(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

## **Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires**

### ***(a) Déclaration de conformité***

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2021, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Les dits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011, n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et n°2020-06 du 19 Mars 2020.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- *IAS 19* – Avantages au personnel.
- *IAS 21* – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- *IAS 33* – Résultat par action.
- *IAS 39* – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.



### ***(b) Utilisation d'hypothèses et estimations***

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2021, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

La société n'a pas révisé au 30 juin 2021 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2020, à 10.017.712 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale N-1.

### ***(c) Utilisation du jugement***

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

### ***(d) Saisonnalité***

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

#### ***(a) Bases de mesure***

Au 30 juin 2021, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### ***(b) Unité monétaire***

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### ***(c) Sommaire des principales méthodes comptables***

##### ***(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :***

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

**1-** Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

**2-** Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

**3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :**

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

*(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

*(c-4)- Placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

### **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes*

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

#### *(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères*

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 *-Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*

*(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change*

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

*(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :*

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%



*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

**Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

**Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

*(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :*

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

*(c-11)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-12)- Résultat de base par action :*

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

*(c-13)- Etat des flux de trésorerie :*

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

*(c-14)- Etat des engagements hors bilan :*

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
  - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
  - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

#### **Note sur l'effet des changements**

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, l'ATL n'a pas effectué des opérations touchant à la structure de l'entreprise telle que des regroupements, des acquisitions, des cessions de filiale, des investissements à long terme, restructurations ou abandons d'activité.

#### **Note 4. Faits marquants de la période :**

Le premier semestre clos le 30 juin 2021, a été marqué par les faits suivants :

**4-1.** L'augmentation des mises en force de 64% par rapport au 30/06/2020 et ce en passant de 80 MDT au cours du premier semestre de l'année 2020 à 131 MDT au cours du premier semestre de l'année 2021. Malgré cette augmentation de l'activité, l'encours financiers affiche une diminution de 4,04 % par rapport au 30/06/2020 et de 5,26% par rapport au 31/12/2020.

**4-2.** L'augmentation du produit net de leasing de 61,73% en passant de 10.790.519 DT au cours du premier semestre de l'année 2020 à 17.451.420 DT au cours du premier semestre de l'année 2021. Cette variation provient essentiellement :

- de l'augmentation des intérêts sur créances issues d'opération de leasing de 3.844.917 Mdt (13,76%) passant ainsi de 27.943.962 Mdt au 30/06/2020 à 31.788.879 Mdt au 30/06/2021 et ce suite à l'augmentation du taux moyen de sorte de 14,21% passant de 10,77% au 30/06/2020 à 12,30% au 30/06/2021
- de l'augmentation des intérêts de retard de 817.538 Mdt (113,61%)
- de l'augmentation des autres produits de leasing de 240.253 Mdt (22,10%)
- de l'augmentation moins importante des charges financières pour uniquement 5,07% (969.533 Mdt) suite à une légère augmentation de l'encours moyen de 1,3% et l'augmentation du taux moyen de 36 pbs et ce malgré la baisse du TMM sur les ressources à taux variable et le déblocage de de la ligne KFW à un taux de faveur ; et ce suite au déblocage des CMT et des nouvelles lignes extérieurs.
- De l'augmentation des encours de refinancement contre la baisse de l'encours de leasing a généré un excédent de liquidités qui a permis de générer des produits de placement de 2.463.067 Mdt.

**4-3.** L'augmentation du résultat net de la période de 193,81% en passant de 1.097.973 DT, au 30 juin 2020, à 3.225.919 DT au 30 juin 2021.

**Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 18.165.461 DT au 30 juin 2021 contre 13.799.760 DT, au 30 juin 2020, se détaillant ainsi :

	30-juin		31 Décembre
	2 021	2 020	2020
+ Avoirs en Banques	18 140 924	7 779 618	22 176 14
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	5 990 521	7
+ Avoirs en Caisses	24 137	29 299	45 28
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321	32
<b>Total</b>	<b>18 165 461</b>	<b>13 799 760</b>	<b>22 221 82</b>

**Note 7. Placements à court terme**

Au 30/06/2021, Les placements à court terme s'élèvent à 75.894.284 DT contre un solde nul au 30/06/2020. Le détail se présente comme suit :

	30-juin		31 Décembre
	2 021	2 020	2020
+ Certificats de dépôt au nominal	76 000 000	0	27 000 000
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(105 716)	0	(32 917)
<b>Total</b>	<b>75 894 284</b>	<b>0</b>	<b>26 967 083</b>

**Note 8. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 30 juin 2021, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 531.650.963 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		30-juin		31 Décembre
		2 021	2 020	2 020
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>561 524 138</b>	<b>598 681 237</b>	<b>586 267 953</b>
+ Encours financiers	8.1	511 352 875	531 990 756	539 744 365
+ Impayés		53 574 333	63 654 304	48 377 327
+ Créances- assurance matériel en leasing		105 983	107 639	107 267
+ Créances- factures à établir		2 163 793	4 528 966	3 451 735
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(5 674 723)	(1 602 304)	(5 414 618)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>28 319 288</b>	<b>3 995 267</b>	<b>5 284 688</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>8.2</b>	<b>589 843 426</b>	<b>602 676 504</b>	<b>591 552 641</b>
<b>A déduire couverture</b>				
Provisions à base individuelle et additionnelles	8.2	(41 968 998)	(40 164 170)	(36 979 090)
Provisions collectives	8.2	(10 017 712)	(4 512 198)	(10 017 712)
Produits réservés	8.2	(6 205 753)	(6 149 149)	(5 631 372)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>531 650 963</b>	<b>551 850 987</b>	<b>538 924 467</b>

### 8.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2021 la somme de 511.352.875 DT contre 531.990.756 DT au 30 juin 2020 et 539.744.365 DT au 31 décembre 2020.

Par rapport au 31 décembre 2020, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2021, une diminution nette de 28.391.490 DT expliquée comme suit :

	<b>Financement</b>	<b>Capital</b>	<b>Encours</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>1 541 110 840</b>	<b>1 001 366 475</b>	<b>539 744 365</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>0</b>	<b>104 678 282</b>	<b>(104 678 282)</b>
<b>Ajouts de la période :</b>	<b>103 107 521</b>	<b>16 101 131</b>	<b>87 006 390</b>
- Nouveaux contrats	99 506 113	15 573 551	83 932 562
- Relocations nouveaux contrats	3 601 408	527 579	3 073 829
<b>Retraits de la période :</b>	<b>127 736 668</b>	<b>117 017 070</b>	<b>10 719 598</b>
- Cessions à la valeur résiduelle	95 744 079	95 679 735	64 344
- Cessions anticipées	19 371 471	14 748 997	4 622 474
- Transfert (cessions)	5 185 597	2 518 389	2 667 208
- Relocations	7 435 521	4 069 950	3 365 571
<b>Soldes au 30 juin 2021</b>	<b>1 516 481 693</b>	<b>1 005 128 818</b>	<b>511 352 875</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	<b>30-juin</b>		<b>31 Décembre</b>
	<b>2 021</b>	<b>2 020</b>	<b>2020</b>
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>613 216 795</b>	<b>497 899 335</b>	<b>644 646 587</b>
à recevoir dans moins d'1 an	252 492 033	196 571 126	257 752 428
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	358 417 903	294 820 041	382 797 359
à recevoir dans plus de 5 ans	2 306 859	6 508 169	4 096 800
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(107 115 202)</b>	<b>(85 169 638)</b>	<b>(111 228 347)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>506 101 593</b>	<b>412 729 697</b>	<b>533 418 240</b>
à recevoir dans moins d'1 an	198 457 191	152 022 875	202 166 687
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	307 524 683	254 997 633	327 409 902
à recevoir dans plus de 5 ans	119 720	5 709 189	3 841 651
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>1 040 772</b>	<b>1 198 946</b>	<b>1 189 420</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>4 210 510</b>	<b>118 062 113</b>	<b>5 136 705</b>
<b>Total général (1) +(2) +(3) +(4)</b>	<b>511 352 875</b>	<b>531 990 756</b>	<b>539 744 365</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	30-juin		31 Décembre
	2 021	2 020	2020
Bâtiment et travaux publics	62 241 952	76 278 419	71 747 841
Industrie	71 113 231	72 339 232	73 371 279
Tourisme	55 129 393	52 209 953	56 767 323
Commerces et services	280 496 766	282 954 650	290 550 147
Agriculture	42 371 534	48 208 502	47 307 774
<b>Total</b>	<b>511 352 875</b>	<b>531 990 756</b>	<b>539 744 365</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	30-juin		31 Décembre
	2 021	2 020	2020
Equipements	49 655 030	58 128 162	57 124 009
Matériel roulant	354 603 432	352 669 074	367 085 833
Matériel spécifique	77 587 383	90 267 580	84 650 550
<u>Sous Total</u>	<u>481 845 845</u>	<u>501 064 816</u>	<u>508 860 392</u>
Immobilier	29 507 030	30 925 940	30 883 972
<b>Total</b>	<b>511 352 875</b>	<b>531 990 756</b>	<b>539 744 365</b>

**8.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	394 622 976	85 454 808	9 110 218	6 656 470	15 508 403	511 352 875	29 507 030
Impayés	2 883 422	12 501 779	4 432 872	2 533 705	31 222 555	53 574 333	3 091 445
Créances- assurance matériel en leasing	78 252	26 681	0	0	1 050	105 983	6 116
Créances- factures à établir	1 685 897	263 321	1 182	3 915	209 479	2 163 793	124 859
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0	1 877	
Intérêts échus différés	(2 139 800)	(496 998)	(51 657)	(43 972)	(42 297)	(2 774 723)	(187 294)
Contrats en instance de mise en force	28 273 169	46 119	0	0	0	28 319 288	1 911 552
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>425 405 792</b>	<b>97 795 711</b>	<b>13 492 614</b>	<b>9 150 118</b>	<b>46 899 190</b>	<b>592 743 426</b>	<b>34 453 708</b>
Avances reçues mobilier	(9 953 347)					(9 953 347)	(574 346)
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>415 452 446</b>	<b>97 795 711</b>	<b>13 492 614</b>	<b>9 150 118</b>	<b>46 899 190</b>	<b>582 790 080</b>	<b>33 879 362</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	29 542 280	1 221 723				30 764 003	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>444 994 726</b>	<b>99 017 434</b>	<b>13 492 614</b>	<b>9 150 118</b>	<b>46 899 190</b>	<b>613 554 083</b>	<b>33 879 362</b>
Produits réservés			(533 454)	(541 371)	(5 130 928)	(6 205 753)	
Provisions à base individuelle			(769 890)	(3 263 914)	(37 575 553)	(41 609 357)	
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(359 641)	(359 641)	
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 303 344)</b>	<b>(3 805 285)</b>	<b>(43 066 122)</b>	<b>(48 174 751)</b>	<b>0</b>
Provisions à base collective	(10 017 712)					(10 017 712)	
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(10 017 712)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(10 017 712)</b>	
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>434 977 014</b>	<b>99 017 434</b>	<b>12 189 270</b>	<b>5 344 834</b>	<b>3 833 068</b>	<b>555 361 620</b>	
<b>Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>2,32%</b>	<b>1,57%</b>	<b>8,05%</b>		
			<b>11,93%</b>				
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>2,20%</b>	<b>1,49%</b>	<b>7,64%</b>		
			<b>11,33%</b>				
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>9,66%</b>	<b>41,59%</b>	<b>91,83%</b>		
			<b>69,27%</b>				



Le ratio des actifs performants s'établit au 30 Juin 2021 à 11,33% contre 12,87% au 30 Juin 2020.

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 30 Juin 2021 à 69,27% contre 60,26% au 30 Juin 2020.

En date du 20 décembre 2020, le conseil national de la comptabilité a émis un avis relatif au traitement comptable par les institutions financières et des institutions des micros finances des financements accordés aux bénéficiaires pour donner suite à la pandémie du COVID 19. Ce traitement stipule dans sa paragraphe 42 qu'il existe une présomption réfutable que l'encaissement effectif des revenus d'intérêts sur crédits renégociés n'est pas raisonnablement assuré lorsque les paiements contractuels révisés sont impayés depuis plus de 30 jours.

Lors de l'arrêté des états financiers au juin 2021, l'ATL a appliqué cette méthode. Le montant des agios réservés s'élève à 2 900 KDT.

#### Note 9 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2021, à 23.239.867 DT contre 20.517.891 DT au 30 juin 2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

		30-juin		31 Décembre
		2 021	2 020	2020
<b>Portefeuille investissement (1)</b>	<b>9.1</b>	<b>31 245 792</b>	<b>27 573 516</b>	<b>26 849 937</b>
Participations directes		21 577 295	18 288 862	17 585 282
Participations en portage		151 800	151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	9 516 698	9 092 855	9 092 855
Obligations (Emprunt National 2014)		0	40 000	20 000
<b>Créances rattachées (2)</b>		<b>186 278</b>	<b>149 432</b>	<b>149 432</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	92 171	55 325	55 325
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	2 763
<b>Total brut (1) + (2)</b>		<b>31 432 071</b>	<b>27 722 949</b>	<b>26 999 369</b>
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	9.1	(2 449 312)	(2 463 755)	(2 449 312)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	9.1	(151 800)	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	9.1	(5 499 747)	(4 498 159)	(5 149 747)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>23 239 867</b>	<b>20 517 891</b>	<b>19 157 165</b>

### 9.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2021, à 31.245.793 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>20 577 295</b>	<b>(2 449 312)</b>	<b>18 127 983</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	0
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	810,127	5,04%	405 064	(185 141)	219 923
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(18 640)	481 360
- SENED SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	88 572	10	10,000	5,94%	885 720	(885 720)	0
- POLYCLINIQUE SYPHAX	4 107	100	100,000	3,76%	410 700	0	410 700
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	0	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	0	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	0	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	70 000	100	100,000	3,33%	7 000 000	0	7 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1,000	99,60%	996 000	0	996 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>151 800</b>	<b>(151 800)</b>	<b>0</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)</b>					<b>10 516 697</b>	<b>(5 499 747)</b>	<b>5 016 950</b>
- FG 3 SICAR INVEST					1 059 449	(500 000)	559 449
- FG 3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	0
- FG 4 ATD SICAR					1 500 006	(1 312 147)	187 858
- FG 5 ATD SICAR					2 938 600	(2 038 600)	900 000
- FG 6 ATD SICAR					2 558 643	(1 189 000)	1 369 643
- FG 7 ATD SICAR					1 000 000	0	1 000 000
- FG 1 SOFIA SICAR					1 000 000	0	1 000 000
<b>TOTAL EN DT</b>					<b>31 245 792</b>	<b>(8 100 859)</b>	<b>23 144 933</b>

(\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2021, la somme de 10.553.930 DT et se présentent comme suit :

Année de libération :	SICAR INVEST	ATD SICAR					SOFIA SICAR	Total au 30/06/2021
	FG 3 2012	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	FG 7 2020	FG 1 2020	
<b>Emplois sur fonds à capital risque</b>								
Participations en rétrocession	1 059 449	460 000	500 000	2 772 000	1 758 643	1 000 000	1 000 000	<b>8 550 092</b>
Autres participations ciblées	0	0	1 000 006	0	0	0	0	<b>1 000 006</b>
Placements	0	0	0	200 702	301 836	0	0	<b>502 538</b>
Débiteurs divers	0	0	0		500 799	0	0	<b>500 799</b>
Disponibilités en Banques	0	20	0	128	347	0	0	<b>495</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>1 059 449</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 972 830</b>	<b>2 561 625</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>10 553 930</b>
<b>Ressources des fonds à capital risque</b>								
Dotations remboursables	1 059 449	460 000	1 500 006	2 938 600	2 558 643	1 000 000	1 000 000	<b>10 516 698</b> (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	0	20	(717)	0	0	0	0	<b>(697)</b> (b)
<b>Excédent de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>(80)</b>	<b>34 230</b>	<b>2 696</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 846</b> (c)
Créditeurs divers	0	0	0	0	286	0	0	<b>286</b>
Impôts, retenus à la source	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Découverts bancaires	0	0	797	0	0	0	0	<b>797</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>1 059 449</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 972 830</b>	<b>2 561 625</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>10 553 930</b>

**(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque**

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2021 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	0	0	0	34 248	0	0	0	<b>34 248</b>
Produits nets des placements	0	0	0	0	8 582	0	0	<b>8 582</b>
+ Intérêts	0	0	0	0	3 996	0	0	<b>3 996</b>
+ Plus-values de cession	0	0	0	0	4 586	0	0	<b>4 586</b>
Services bancaires & assimilés	0	0	(80)	(18)	(5 886)	0	0	<b>(5 984)</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(80)</b>	<b>34 230</b>	<b>2 696</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 846</b>

**Note 10. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2021, une valeur nette comptable de 164.745 DT contre 109.607 DT au 30 juin 2020. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2021, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	556 281	43 000	0	599 281	381 250	53 286	0	434 536	164 745
<b>TOTAUX</b>		<b>556 281</b>	<b>43 000</b>	<b>0</b>	<b>599 281</b>	<b>381 250</b>	<b>53 286</b>	<b>0</b>	<b>434 536</b>	<b>164 746</b>

**Note 11. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2021, une valeur nette comptable de 3.706.700 DT contre 3.875.898DT au 30 juin 2020. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2021, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	0	0	14 250	0	0	0	0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	0	0	4 315 806	1 609 333	46 876	0	1 656 209	2 659 597
Matériel de transport (*)	20,0%	1 708 478	0	97 376	1 611 102	1 247 009	119 080	89 288	1 276 800	334 302
Equipements de bureau	10,0%	562 245	7 095	0	569 339	450 814	11 061	0	461 875	107 464
Matériel informatique	33,3%	864 349	31 465	0	895 814	763 413	41 287	0	804 699	91 115
Installations générales	10,0%	1 451 364	25 861	0	1 477 225	935 068	43 685	0	978 753	498 472
Immobilisations en cours	-	1 500	0	0	1 500	0	0	0	0	1 500
<b>TOTAUX</b>		<b>8 917 992</b>	<b>64 421</b>	<b>97 376</b>	<b>8 885 037</b>	<b>5 005 636</b>	<b>261 989</b>	<b>89 288</b>	<b>5 178 337</b>	<b>3 706 700</b>

**Note 12. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 30 juin 2021 la somme de 16.064.581 DT contre 20.523.712 DT au 30 juin 2020 et se détaille comme suit :

	30-juin		31 Décembre
	2 021	2 020	2 020
<b>Instrument de couverture</b>	<b>10 176 497</b>	<b>11 432 115</b>	<b>11 823 283</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>1 028 873</b>	<b>1 027 353</b>	<b>1 115 165</b>
- Échéances à plus d'un an sur prêts	835 952	804 084	849 258
- Échéances à moins d'un an sur prêts	192 921	223 269	265 907
- Avances et acomptes	4 426	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>509 084</b>	<b>509 084</b>	<b>564 862</b>
- Créances immobilisées	548 606	548 606	604 384
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)	(39 522)
<b>Charges reportées</b>	<b>1 987 759</b>	<b>1 579 359</b>	<b>1 804 211</b>
- Frais d'émission des emprunts	12.1 1 952 139	1 472 497	1 732 969
- Frais d'augmentation de capital	12.3 35 621	106 862	71 241
<b>Etat, impôts et taxes (actif) :</b>	<b>16 159</b>	<b>2 213 236</b>	<b>6 331</b>
- Report d'impôt sur les sociétés	0	1 541 043	0
- Report de TVA	0	643 648	0
- Avance TFP	9 078	23 272	-0
- Retenues à la source	12.2 70 888	69 081	70 138
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)	(63 807)
<b>Autres débiteurs :</b>	<b>2 367 109</b>	<b>3 679 777</b>	<b>3 790 554</b>
- Avance aux fournisseurs	77 361	388 277	249 206
- Fonds de péréquation des changes	2 231 508	3 159 239	2 727 416
- Autres débiteurs divers	293 208	294 945	1 050 359
- Moins : provisions	(234 968)	(162 683)	(236 427)
<b>Comptes de régularisation actif :</b>	<b>(20 902)</b>	<b>82 788</b>	<b>453 395</b>
- Produits à recevoir	7 413	11 628	358 463
- Charges constatées d'avance	52 991	94 750	56 236
- Compte d'attente à régulariser	(81 305)	(23 590)	38 695
<b>Total</b>	<b>16 064 581</b>	<b>20 523 712</b>	<b>19 557 801</b>

### 12.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus [Cf. Note 3 (c-5)]. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2021, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	0	222 583	220 505	2 078	0	222 583	0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	0	442 791	429 117	3 995	0	433 112	9 679
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	0	433 378	402 304	7 441	0	409 745	23 632
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	0	439 665	392 428	9 778	0	402 207	37 459
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	0	324 801	276 590	8 751	0	285 341	39 460
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	0	544 175	416 034	19 842	0	435 875	108 299
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	0	229 368	145 251	9 044	0	154 295	75 073
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	0	204 923	132 861	9 258	0	142 120	62 803
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	0	290 994	190 054	16 534	0	206 588	84 406
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	229 094	0	0	229 094	80 343	15 229	0	95 571	133 522
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	0	144 138	117 646	7 950	0	125 597	18 541
Frais d'émission de l'emprunt BERD1	448 844	0	0	448 844	203 096	51 773	0	254 869	193 975
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2	27 218	0	0	27 218	7 954	4 152	0	12 105	15 112
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	0	201 738	118 601	32 793	0	151 393	50 345
Frais d'émission de l'emprunt GGF	0	93 380	0	93 380	0	3 004	0	3 004	90 376
Frais d'émission du CMT BNA	15 000	0	0	15 000	14 084	436	0	14 520	480
Frais d'émission du CMT ATB	25 000	0	0	25 000	22 320	1 133	0	23 454	1 546
Frais d'émission du CMT ATB	15 000	0	0	15 000	11 005	1 288	0	12 293	2 707
Frais d'émission de l'emprunt PROPARCO	99 969	393 834	0	493 803	0	54 064	0	54 064	439 739
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 3	165 925	9 251	0	175 176	3 975	24 156	0	28 131	147 045
Frais d'émission des obligations ATL 2020	443 302	0	0	443 302	30 768	36 336	0	67 104	376 198
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	0	45 788	0	45 788	0	4 047	0	4 047	41 741
<b>TOTAUX</b>	<b>4 947 905</b>	<b>542 253</b>	<b>0</b>	<b>5 490 158</b>	<b>3 214 935</b>	<b>323 084</b>	<b>0</b>	<b>3 538 019</b>	<b>1 952 139</b>

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 323.084 DT figure parmi les charges financières.

### 12.2. Retenues à la source :

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

### 12.3. Frais d'augmentation de capital

Au 30/06/2021, les frais d'augmentation de capital s'élèvent à 35.621 DT. Le détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2021	2020	Décembre 2020
Valeur brute	213 724	213 724	213 724
Total amortissement	(178 105)	(106 862)	(142 483)
<b>Valeur nette</b>	<b>35 619</b>	<b>106 862</b>	<b>71 241</b>
Dotation de la période	35 621	35 621	71 241

### Note 13. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2021 la somme de 16.338 DT contre 11.897 DT au 30 juin 2020 et se détaille comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
Banques, découverts	16 338	11 897	280 738
<b>Total</b>	<b>16 338</b>	<b>11 897</b>	<b>280 738</b>

### Note 14. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 477.972.283 DT au 30 juin 2021 contre 457.140.043 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2 020
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>463 042 362</b>	<b>444 715 118</b>	<b>437 601 747</b>
Emprunts obligataires	158 721 100	179 615 000	192 183 100
Emprunts auprès des banques & E.F	60 318 357	137 820 519	84 118 357
Emprunts extérieurs	244 002 904	127 279 599	161 300 290
<b>+ Intérêts post comptés courus (2)</b>	<b>11 601 258</b>	<b>11 750 787</b>	<b>9 576 723</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 402 351	8 134 581	7 867 601
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	657 836	2 378 156	454 243
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	2 541 071	1 238 050	1 254 878
<b>+ Contributions à payer au F.P.C (3)</b>	<b>3 328 663</b>	<b>674 138</b>	<b>587 809</b>
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>	<b>477 972 283</b>	<b>457 140 043</b>	<b>447 766 279</b>

**B & E.F :** Banques et Etablissements Financiers

**F.P.C :** Fonds de Péréquation des Changes

***14.1. Valeur de remboursement des emprunts :***

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 463.042.362 DT au 30 juin 2021 contre 444.715.118 DT au 30 juin 2020 et 437.601.747 DT au 31 décembre 2020.

Par rapport au 31 décembre 2020, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2021, une augmentation nette de 25.440.614 DT expliqué comme suit :



DESIGNATION	Soldes en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>							
ATL 2014/2	1 886 000	0	(1 886 000)	0	0	0	0
ATL 2014/3	8 032 000	0	(4 016 000)	0	4 016 000	0	4 016 000
ATL 2015/1	12 600 000	0	0	0	12 600 000	6 300 000	6 300 000
ATL 2015/2	18 380 000	0	(8 000 000)	0	10 380 000	5 190 000	5 190 000
ATL 2016/1	14 280 000	0	(6 000 000)	0	8 280 000	4 140 000	4 140 000
ATL 2017/1	33 818 400	0	(10 000 000)	0	23 818 400	13 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	16 000 000	0	0	0	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	14 240 000	0	(3 560 000)	0	10 680 000	7 120 000	3 560 000
ATL 2018/1	16 946 700	0	0	0	16 946 700	11 864 600	5 082 100
ATL 2019/1	16 000 000	0	0	0	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	40 000 000	0	0	0	40 000 000	32 000 000	8 000 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>	<b>192 183 100</b>	<b>0</b>	<b>(33 462 000)</b>	<b>0</b>	<b>158 721 100</b>	<b>104 433 000</b>	<b>54 288 100</b>
<b>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</b>							
BIRD	13 363 159	0	(1 071 429)	0	12 291 731	9 965 540	2 326 190
BAD	1 705 911	0	(341 182)	0	1 364 728	682 364	682 364
BEI	29 290 479	0	(3 301 329)	(993 246)	24 995 904	16 663 936	8 331 968
BERD	42 690 250	16 350 000	(4 295 889)	205 000	54 949 361	42 729 382	12 219 980
SANAD Fund	48 036 446	0	(3 066 666)	(823 111)	44 146 669	33 110 003	11 036 666
GREEN FOR GROWTH Fund	14 814 045	16 475 000	(1 756 362)	(335 672)	29 197 011	24 983 016	4 213 996
KFW	11 400 000	16 000 000	0	0	27 400 000	27 400 000	0
PROPARCO	0	49 357 500	0	300 000	49 657 500	49 624 167	33 333
<b>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</b>	<b>161 300 290</b>	<b>98 182 500</b>	<b>(13 832 856)</b>	<b>(1 647 030)</b>	<b>244 002 904</b>	<b>205 158 408</b>	<b>38 844 497</b>
<b>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</b>							
ATB (CMT)	7 368 358	0	(600 000)	0	6 768 358	2 326 170	4 442 187
BNA (CMT)	3 750 000	0	(1 500 000)	0	2 250 000	0	2 250 000
STB (CMT)	5 000 000	0	(500 000)	0	4 500 000	3 500 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	1 000 000	0	(1 000 000)	0	0	0	0
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	(14 000 000)	0	0	0	0

DESIGNATION	Soldes en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
ATTIJARI BANK (CMT)	2 000 000	0	(200 000)	0	1 800 000	1 400 000	400 000
BIAT (CMT)	10 000 000	0	0	0	10 000 000	10 000 000	0
<b>Total des autres emprunts et concours bancaires</b>	<b>43 118 358</b>	<b>0</b>	<b>(17 800 000)</b>	<b>0</b>	<b>25 318 358</b>	<b>17 226 170</b>	<b>8 092 187</b>
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	41 000 000	0	(6 000 000)	0	35 000 000	0	35 000 000
<b>Total des certificats de leasing</b>	<b>41 000 000</b>	<b>0</b>	<b>(6 000 000)</b>	<b>0</b>	<b>35 000 000</b>	<b>0</b>	<b>35 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>437 601 747</b>	<b>98 182 500</b>	<b>(71 094 856)</b>	<b>(1 647 030)</b>	<b>463 042 362</b>	<b>326 817 578</b>	<b>136 224 785</b>

## 14.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 JUIN 2021					Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2)+(3)	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an 5 ans	≤ > 5 ans	Décembre 2020					
									Total Général	
<b>Dettes représentées par un titre</b>										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	0	40 922 400	89 271 600	0	130 194 000	6 661 360	0	136 855 360	167 655 224	
Emprunts obligataires à taux variable	0	5 225 700	7 301 400	0	12 527 100	852 529	0	13 379 629	16 132 109	
<b>Dettes subordonnées</b>										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	0	0	4 000 000	12 000 000	16 000 000	888 462	0	16 888 462	16 263 369	
<b>Autres fonds empruntés</b>										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Reconstruction et le Développement (BIRD)	500 000	1 826 190	5 354 762	4 610 778	12 291 731	392 239	0	12 683 969	13 817 002	
Banque Africaine de Développement (BAD)	0	682 364	682 364	0	1 364 728	8 231	0	1 372 959	1 716 142	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	7 111 968	16 663 936	0	24 995 904	13 262	143 439	25 152 605	29 470 601	
SANAD Fund (SANAD)	3 066 666	7 969 999	33 110 003	0	44 146 669	753 822	1 297 851	46 198 341	48 783 425	
Green for Growth Fund (GGF)	0	4 213 996	24 983 015	0	29 197 011	209 949	352 516	29 759 476	14 856 006	
BERD	0	12 233 934	42 715 427	0	54 949 361	412 226	359 642	55 721 230	43 087 851	
KFW	0	0	8 430 769	18 969 231	27 400 000	165 384	0	27 565 384	11 411 949	
PROPARCO	0	5 517 500	44 140 000	0	49 657 500	585 958	1 175 215	51 418 673	0	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	6 000 000	18 000 000	11 000 000	0	35 000 000	333 939	0	35 333 939	41 012 451	
<i>Crédits directs</i>										
ATB	1 023 423	2 263 119	3 481 816	0	6 768 358	223 869		6 992 226	7 388 965	

Au 30 JUIN 2021

Au 31  
Décembre  
2020

	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an 5 ans	≤ > 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
BNA	750 000	1 500 000	0	0	2 250 000	36 419	0	2 286 419	3 777 846
ATTIJARI	100 000	200 000	1 400 000	100 000	1 800 000	838	0	1 800 838	2 001 862
STB	250 000	750 000	3 500 000		4 500 000	34 875	0	4 534 875	5 054 483
BIAT	0	0	5 714 286	4 285 714	10 000 000	27 897	0	10 027 897	10 005 072
CITI BANK	0	0	0	0	0	0	0	0	1 037 581
ABC BANK	0	0	0	0	0	0	0	0	14 294 340
<b>Total</b>	<b>12 910 089</b>	<b>108 417 170</b>	<b>301 749 379</b>	<b>39 965 723</b>	<b>463 042 362</b>	<b>11 601 259</b>	<b>3 328 663</b>	<b>477 972 283</b>	<b>447 766 279</b>

**Note 15. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 9.953.347 DT au 30 juin 2021 contre 7.603.699 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

	<b>30-juin</b>		<b>31 Décembre 2020</b>
	<b>2 021</b>	<b>2 020</b>	
Avances et acomptes reçus des clients	9 953 347	7 603 699	2 676 900
<b>Total</b>	<b>9 953 347</b>	<b>7 603 699</b>	<b>2 676 900</b>

**Note 16. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 70.984.188 DT au 30 juin 2021 contre 43.487.194 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

	<b>30-juin</b>		<b>31 Décembre 2020</b>
	<b>2 021</b>	<b>2 020</b>	
<b>Fournisseurs de biens</b>	<b>70 395 790</b>	<b>42 650 174</b>	<b>67 182 605</b>
Fournisseurs, factures parvenues	4 386 142	4 727 329	4 053 657
Fournisseurs, factures non parvenues	5 566 194	1 993 407	1 336 163
Effets à payer	60 443 455	35 929 438	61 792 785
<b>Autres fournisseurs (2)</b>	<b>588 398</b>	<b>837 020</b>	<b>377 116</b>
Compagnies d'assurance	1 036	1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres	25 280	25 280	25 280
Divers fournisseurs	562 082	810 704	350 800
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>70 984 188</b>	<b>43 487 194</b>	<b>67 559 721</b>

**Note 17. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 7.398.797 DT au 30 juin 2021 contre 5.030.261 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>2 840 378</b>	<b>1 840 378</b>	<b>2 540 378</b>
- Provision pour risque et charges [A]	2 613 600	1 613 600	2 313 600
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778	226 778
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>1 680 037</b>	<b>707 839</b>	<b>5 149 280</b>
- Impôt sur les sociétés à payer 17.1	827 947	0	2 684 548
- TVA à payer	217 176	0	1 722 752
- Autres impôts et taxes	634 913	707 839	741 980
<b>Personnel :</b>	<b>1 752 622</b>	<b>1 384 807</b>	<b>1 805 258</b>
- Bonus et primes de bilan à payer	1 421 381	1 039 351	1 593 286
- Congés à payer	331 241	345 456	211 972
<b>Créditeurs divers</b>	<b>2 845</b>	<b>14 335</b>	<b>23 396</b>
- Actionnaires, dividendes à payer	396	385	385
- Autres créditeurs divers	2 448	13 949	23 011
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>415 786</b>	<b>384 486</b>	<b>363 962</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>568 678</b>	<b>517 843</b>	<b>841 511</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>	<b>138 451</b>	<b>180 573</b>	<b>135 075</b>
- Comptes d'attente à régulariser	138 451	180 573	135 075
<b>Total</b>	<b>7 398 797</b>	<b>5 030 261</b>	<b>10 858 859</b>

**17.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
+ Impôt sur les sociétés dû	2 150 613	(898 792)	4 563 358
- Acomptes provisionnels	(1 318 684)	(622 028)	(1 866 083)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(3 982)	(20 223)	(12 728)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>827 947</b>	<b>(1 541 043) *</b>	<b>2 684 547</b>

\*Présenté dans la rubrique « Autres actifs »

[A] Cette provision inclus la couverture du risque social comme suit :

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1<sup>er</sup> août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime

complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 481.173 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 373 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

La CNSS a notifié à l'ATL des nouvelles contraintes pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant le cours d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée.

La cours d'appel a rejeté notre opposition, ces jugements sont susceptibles de pourvoi en cassation auprès du tribunal administratif dès la notification. À ce jour l'ATL n'a pas encore reçu une notification.

L'affaire est reportée à l'audience du 29/09/2021 pour réplique adverse.

#### Note 18. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	3 152 565	2 500 000	2 665 762
Réserve pour réinvestissements exonérés	29 113 938	25 884 443	25 234 069
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 707 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	1 611 754	2 664 872	3 149 484
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	99 335 731	96 306 789	96 306 789
Résultat de l'exercice (1)	3 225 919	1 097 973	5 466 442
<b>Total des capitaux propres avant affectation (D)</b>	<b>102 561 650</b>	<b>97 404 762</b>	<b>101 773 231</b>
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,099	0,034	0,168

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

**(D)** Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :



Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	------------------	----------------	----------------------	--------------------------	----------------------------	--------------------	------------------------	-------

<b>Soldes au 31 Décembre 2019</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 884 443</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>998 331</b>	<b>1 666 541</b>	<b>96 306 789</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés			(650 374)			650 374			0
Affectations décidées par l'AGO du 01/07/2020			165 762	0	0	1 500 779	(1 666 541)		0
<b>Résultat net de l'exercice 2020</b>							5 466 442		5 466 442
<b>Soldes au 31 Décembre 2020</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>2 665 762</b>	<b>25 234 069</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>3 149 484</b>	<b>5 466 442</b>	<b>101 773 231</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 120 131)			1 120 131		0
Affectations décidées par l'AGO			486 803	5 000 000		200 000	(2 657 861)	(3 028 942)	0
Dividendes décidés par l'AGO							(2 437 500)		(2 437 500)
<b>Résultat net du premier semestre 2021</b>							3 225 919		3 225 919
<b>Soldes au 30 Juin 2021</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 152 565</b>	<b>29 113 938</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 707 474</b>	<b>1 611 754</b>	<b>3 225 919</b>	<b>102 561 650</b>

(\*) Réinvestissements exonérés

### Note 19. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		30-juin		31
		2 021	2 020	Décembre 2020
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>		<b>33 326 044</b>	<b>28 663 589</b>	<b>64 583 606</b>
Marges financières nettes de leasing	(A)	33 325 872	29 428 424	63 628 516
Préloyers	(B)	15 306	3 800	14 000
Intérêts de retard		1 537 165	719 627	4 055 381
Variation des produits réservés		(1 552 299)	(1 488 262)	(3 114 291)
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>		<b>1 327 293</b>	<b>1 087 040</b>	<b>2 331 735</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		514 705	408 363	809 589
Récupération de frais de dossiers		397 960	250 233	683 897
Récupération de frais de rejet		407 032	427 469	817 644
Récupération de frais de télégramme		7 596	975	20 604
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>34 653 337</b>	<b>29 750 629</b>	<b>66 915 340</b>
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de l'exercice		539 744 365	556 483 664	556 483 664
. A la fin de l'exercice		511 352 875	603 580 291	539 744 365
. Moyenne	(C)	525 548 620	580 031 977	548 114 014
- Produits de l'exercice		33 341 178	29 432 224	63 642 515
(D)=(A)+(B)				
- Taux moyen	(D)/(C)	6,34%	5,07%	11,61%

### Note 20. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		30-juin		31
		2 021	2 020	Décembre 2020
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	(A)	<b>20 143 226</b>	<b>19 082 953</b>	<b>37 842 140</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		7 643 530	8 295 895	16 424 624
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		1 383 862	2 634 988	4 681 935
Intérêts sur emprunts extérieurs		4 606 375	3 372 115	6 638 525
Contributions au F.P.C		3 970 594	1 232 985	2 453 722
Intérêts sur certificats de leasing		2 215 782	3 114 061	6 770 653
Intérêts sur billets de trésorerie		0	0	108 829
Résorptions des frais d'émission des emprunts		323 084	432 908	763 853
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>(59 369)</b>	<b>31 371</b>	<b>(59 064)</b>
Intérêts sur comptes courants		(59 369)	31 371	(59 064)
<b>Relation de couverture (3)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(1 646 786)	(129 646)	261 522
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		1 646 786	129 646	(261 522)

	30-juin		31 Décembre
	2 021	2 020	2020
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>	<b>20 083 857</b>	<b>19 114 323</b>	<b>37 783 076</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice	437 601 747	525 804 741	444 268 156
. A la fin de l'exercice	463 042 362	444 715 118	437 601 747
. Moyenne	(B) 450 32 054	485 259 929	440 934 952
- Taux moyen	(A)/(B) 4,47%	3,93%	8,58%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

#### Note 21. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
<b>Produits des placements à court terme (1)</b>	<b>2 463 067</b>	<b>62 464</b>	<b>366 826</b>
Revenus des certificats de dépôt	2 463 067	62 464	366 826
<b>Produits des placements à long terme (2)</b>	<b>418 873</b>	<b>91 749</b>	<b>683 743</b>
Dividendes	361 000	18 000	18 000
Revenus nets des fonds gérés	36 846	52 749	407 138
Intérêts sur obligations	1 227	0	2 460
Gains sur cession d'actions	0	0	220 145
Jetons de présence	19 800	21 000	36 000
<b>Total (1) +(2)</b>	<b>2 881 940</b>	<b>154 213</b>	<b>1 050 569</b>

#### Note 22. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31 Décembre
	2 021	2 020	2020
Produits locatifs des contrats de location simple	3 724	31 946	130 832
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	24 534	22 899	43 345
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	69 987	68 891	68 891
Ristournes sur contrats d'assurance	30 575	152 300	359 835
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	16 281	77 421	96 652
<b>Total</b>	<b>150 086</b>	<b>358 442</b>	<b>704 539</b>

**Note 23. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
<b>Avantages à court terme (1)</b>	<b>3 708 291</b>	<b>3 156 794</b>	<b>6 896 735</b>
Salaires et compléments de salaires	2 296 854	2 090 168	4 445 220
Bonus et prime de bilan	877 229	432 788	1 493 759
Autres charges de personnel	211 981	385 563	469 941
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	305 598	235 451	462 618
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	16 629	12 824	25 191
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</b>	<b>518 606</b>	<b>408 234</b>	<b>800 368</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	246 010	189 541	372 412
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	113 817	76 171	147 210
Primes d'assurance-Complément retraite	123 779	82 963	221 180
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	35 000	59 559	59 559
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>4 226 897</b>	<b>3 565 028</b>	<b>7 697 103</b>

(\*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

**Note 24. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
Honoraires et autres rémunérations	414 498	221 828	501 929
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	142 649	125 744	254 280
Autres impôts et taxes	284 915	159 359	486 803
Publicité, publications et relations publiques	55 270	144 986	267 322
Frais postaux et de télécommunication	93 156	78 737	182 442
Services bancaires et assimilés	206 525	198 692	396 695
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	170 110	75 947	171 794
Cotisations APB	11 550	12 000	31 238
Loyers et charges locatives	79 882	45 405	98 144
Frais de gestion des valeurs mobilières	53 936	99 718	120 779
Autres charges d'exploitation	201 409	227 839	468 918
<b>Total</b>	<b>1 713 899</b>	<b>1 390 255</b>	<b>2 980 345</b>

**Note 25. Dotations aux amortissements et aux résorptions :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
Dotations aux amt. des immobilisations incorporelles	53 286	32 402	80 449
Dotations aux amt. des immobilisations corporelles	261 989	310 011	607 219
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	35 621	17 810	71 241
<b>Total</b>	<b>350 895</b>	<b>360 223</b>	<b>758 910</b>

**Note 26. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
<b>Coût du risque (1)</b>	<b>4 989 908</b>	<b>3 285 622</b>	<b>7 382 057</b>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 989 908	3 285 622	13 858 412
- Reprises de prov. suite aux recouvrements de créances			(6 476 355)
+ Pertes sur créances radiées	0	0	1 997 725
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	0	(1 776 001)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	0	0	(221 724)
<b>Variation des prov. pour dépr. des autres actifs (2)</b>	<b>(1 460)</b>	<b>0</b>	<b>62 288</b>
+ Dotations	0	0	62 288
- Reprises	(1 460)	0	0
<b>Variation des provisions pour risques et charges (3)</b>	<b>300 000</b>	<b>350 000</b>	<b>1 050 000</b>
+ Dotations	300 000	350 000	1 050 000
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>	<b>5 288 448</b>	<b>3 635 622</b>	<b>8 494 344</b>

**Note 27. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	Décembre 2020
+ Dotations	350 000	663 468	1 440 956
- Reprises	0	0	(140 344)
<b>Total</b>	<b>350 000</b>	<b>663 468</b>	<b>1 300 613</b>

## Note 28 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	décembre 2020
Ajustement sur frais bancaire	0	72 437	0
Recouvrement créances de leasing	0	342 561	0
Autres	210 678	24 979	1 064 872
<b>Total</b>	<b>210 678</b>	<b>439 978</b>	<b>1 064 872</b>

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

## Note 29 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	30-juin		31
	2 021	2 020	décembre 2020
Pertes exceptionnelles	(6 827)	(11 512)	(111 948)
<b>Total</b>	<b>(6 827)</b>	<b>(11 512)</b>	<b>(111 948)</b>

## Note 30. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2021	2020	décembre 2020
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(2 150 613)	(745 876)	(2 082 175)
<b>Total</b>	<b>(2 150 613)</b>	<b>(745 876)</b>	<b>(2 082 175)</b>

## Note 31 : Eléments extraordinaires :

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Ladite taxe est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

La taxe conjoncturelle exigible au cours de l'année 2020 est payée dans un délai ne dépassant pas la fin du mois d'octobre 2020 par le biais d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration. Ladite taxe exigible au cours de l'année 2021 est payée dans les mêmes

délais et selon les mêmes modalités impartis pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ladite taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

### Note 32. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2021	2020	2020
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	359 759	22 183	128 624
+ Jetons de présence perçus	19 800	21 000	36 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	11 342	152 300	359 835
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	16 281	72 926	92 158
+Autres	66 491	52 000	153 489
<b>Total</b>	<b>473 673</b>	<b>320 409</b>	<b>770 105</b>

### Note 33. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2021	2020	2020
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	0	0	2 460
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	2 546 475	62 464	415 562
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	83 499	83 104	185 430
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	133	0	0
<b>Total</b>	<b>2 630 107</b>	<b>145 568</b>	<b>603 452</b>

### Note 34. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30-juin		Au 31 décembre
	2021	2020	2020
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	7 108 780	10 391 850	18 787 559
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	1 501 756	2 204 864	5 009 521
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	3 243 274	3 757 622	6 855 164
+ Contributions payées au F.P.C	2 125 289	21 613	2 844 519
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 815 270	1 941 072	6 594 812
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	0	0	108 829
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	24 129	114 475	126 366
<b>Total</b>	<b>15 818 499</b>	<b>18 431 495</b>	<b>40 326 771</b>

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 35. Impôts sur le résultat payés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>30-juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>décembre</b>
			<b>2020</b>
+ Impôt sur les sociétés payé	2 697 276	1 456 132	1 575 113
+ Acomptes provisionnels payés	1 318 684	0	0
+ Retenues à la source opérées par les tiers	(56 624)	49 221	94 229
<b>Total</b>	<b>3 959 336</b>	<b>1 505 353</b>	<b>1 669 342</b>

**Note 36. Dividendes reçus sur placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>30-juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>décembre</b>
			<b>2020</b>
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	361 000	18 000	18 000
<b>Total</b>	<b>361 000</b>	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>

**Note 37. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>30-juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Décembre</b>
			<b>2020</b>
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	0	87 136	87 136
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>87 136</b>	<b>87 136</b>

**Note 38. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>30-juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>décembre</b>
			<b>2020</b>
+ Participation FG ATD SICAR	1 000 000	0	0
+ Participation FG SOFIA SICAR	1 000 000	0	0
+ Participation société BBM	3 000 000	0	0
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**Note 39. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>décembre</u> <u>2020</u>
+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 487 877	416 551	416 551
+ Remboursements sur emprunt national	1 227	0	20 000
<b>Total</b>	<b>1 489 104</b>	<b>416 551</b>	<b>436 551</b>

**Note 40. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>décembre</u> <u>2020</u>
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	68 500	22 000	72 000
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	64 421	12 131	265 323
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immo.	21 989	5 269	20 262
- Dettes envers les fournisseurs d'immo. en fin de période	(90 849)	0	0
<b>Total</b>	<b>64 061</b>	<b>39 400</b>	<b>357 585</b>

**Note 41. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>décembre</u> <u>2020</u>
+ Valeur brute des immobilisations cédées	97 376	24 950	44 742
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(89 288)	(24 950)	(44 742)
± Résultat de cession des immobilisations	84 348	25 004	29 224
<b>Total</b>	<b>92 436</b>	<b>25 004</b>	<b>29 224</b>

**Note 42. Dividendes versés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>décembre</u> <u>2020</u>
+ Détachement de dividendes	2 437 500	0	0
- Dividendes non versés	(11)	0	0
<b>Total</b>	<b>2 437 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Note 43. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30-juin		Au 31 décembre
	2021	2020	2020
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	0	0	40 000 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	98 182 500	0	44 100 000
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	0	0	17 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing*	(6 000 000)	19 600 000	5 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	(1 000 000)	37 000 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>91 182 500</b>	<b>56 600 000</b>	<b>107 100 000</b>

\* Pour 2021, les flux concernent seulement des opérations de remboursement

#### Note 44. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30-juin		Au 31 décembre
	2021	2020	2020
+ Remboursements sur emprunts obligataires	33 462 000	41 666 000	69 097 900
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	12 518 551	12 798 304	20 946 507
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	16 800 000	3 890 735	6 992 897
+ Flux net sur certificats de leasing	0	0	17 000 000
<b>Total</b>	<b>62 780 551</b>	<b>58 355 040</b>	<b>114 037 304</b>

#### Note 45. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	30-juin		Au 31 décembre
	2021	2020	2020
+ Avoirs en banques	18 159 072	13 770 140	22 176 142
- Découverts bancaires	(16 338)	(11 898)	(280 738)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	0	79
+ Avoirs en caisse	5 989	29 299	45 284
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321	321
<b>Total</b>	<b>18 149 123</b>	<b>13 787 863</b>	<b>21 941 087</b>

#### **Note 46. Transactions avec les parties liées :**

##### ***Nature des relations avec les parties liées :***

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

*(\*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.*

<b>A.T. B</b>	Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N. A</b>	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 44,09%) (**)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 34,29%) (**)
<b>FCP SALAMETTE CAP (*)</b>	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 0,12%) (**)
<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2020 : 0,08%) (**)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 74,75%) (***)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 99,26%) (***)

*(\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.*

*(\*\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.*

#### **Note 47. Eventualités :**

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1<sup>er</sup> août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 481.173 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 373 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

La CNSS a notifié à l'ATL des nouvelles contraintes pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant le cours d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée.

La cours d'appel a rejeté notre opposition, ces jugements sont susceptibles de pourvoi en cassation auprès du tribunal administratif dès la notification. À ce jour l'ATL n'a pas encore reçu une notification.

L'affaire est reportée à l'audience du 29/09/2021 pour réplique adverse.

#### **Note 48. Engagements hors bilan :**

##### **48.1. Autres engagements donnés :**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2021	2020	décembre 2020
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	41 056 459	16 315 014	26 469 070
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	12 144 910	4 881 514	7 864 605
<b>Total</b>	<b>53 201 369</b>	<b>21 196 528</b>	<b>34 333 675</b>

##### **48.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :**

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

#### **Note 49. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 août 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
**Avis des Commissaires aux Comptes sur**  
**Les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2021**

1- En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Lease couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 et faisant apparaître un total des capitaux propres de 102 562 Mille Dinars y compris un résultat bénéficiaire de 3 225 Mille Dinars.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers intermédiaires**

2- L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ARAB TUNISIAN LEASE ». Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

3- Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

**Avis sur les états financiers semestriels**

4- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2021 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**Tunis, le 30 Août 2021**

**Les commissaires aux comptes**

**FMBZ KPMG**  
**Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Cabinet CMC**  
**Mr Chérif BEN ZINA**